



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale
72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 avril 2020
- Par mail -**

DATE DE CONVOCATION : 1 avril 2020

DATE D’AFFICHAGE : 1 avril 2020

Aux vues des circonstances sanitaires actuelles ;

Aux vues des dérogations qui nous sont accordées ;

Aux vues des sujets qui ne peuvent soit souffrir de délais ou qui permettent une continuité de service ;

Etant donné le fait de n’avoir aucune date de réunion de conseil municipal envisageable ;

Les points de l’ordre du jour ont été envoyés par mail à tous les conseillers avec les modèles de délibérations avec une demande de se prononcer pour ou contre les décisions sous 5 jours.

L’an deux mil vingt, le septavril, à dix-sept heures, quatorze conseillers ont répondu par mail sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15 Répondu : 14 Votants : 14

Conseillers ayant répondu : Messieurs BLOT Jean-Paul, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane, GASNIER Gérard, GENEST Dominique, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, LANGEVIN Patrick et VALLEE Joël, Mesdames MONTACLAIR Karine, CURTIS Mélinda, BOUTELOUP Céline et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers n’ayant pas répondu : Monsieur MAHEU Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie LECHAT

► *Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S. expose aux membres du Conseil municipal qu’il a été saisi d’une demande d’aide financière pour des impayés d’énergie au profit d’une personne habitant la commune.*

..

Cette personne est en arrêt maladie et ses ressources sont calculées sur l’année 2018 où elle était en activité.

Le Maire expose le dossier aux membres du conseil en précisant que la dernière facture d’électricité s’élevant à 687.32 € n’a pas été payée et qu’un retard de loyers s’élève à 2474.28 €. De plus cette personne est sous la menace d’une procédure d’expulsion. Le Maire propose d’apporter une aide à la hauteur de 500€.

Question Stéphane D. : Oui la ligne est créditée au budget.

Question Céline : La famille a déjà bénéficié d’une aide.

Foyer de 1 personne.

Personne à l’arrêt depuis au moins 6 mois

Réunir le CCAS était bien évidemment impossible, déjà que nous avons du mal à le réunir au complet en temps ordinaire.

*Le Conseil municipal qui a le pouvoir de décision **accorde** cette participation financière de 500.00 € sur la dernière facture EDF impayée par 13 voix pour.*

Un conseiller souhaitait une participation plus faible de l'ordre de 300€.

► *Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget assainissement étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :*

<i>Dépenses de fonctionnement – Compte 67 charges exceptionnelles Article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	<i>+ 100 €</i>
<i>Dépenses fonctionnement – Compte 61 services extérieurs Article 61521 entretien et réparation autre</i>	<i>- 100 €</i>

Le conseil approuve cette décision.

► Monsieur Le Maire expose que des conventions ont été envoyées pour des locations de la salle du mois d'avril.

Des personnes ont déjà versé un tiers de la location à la trésorerie pour leur réservation. La convention ne prévoit pas de remboursement sans décision préalable du conseil :

« Les cas de force majeure seront étudiés en mairie et feront l'objet d'une décision du conseil municipal. »

Monsieur le Maire propose donc de rembourser toute personne ayant versé un acompte pour la location de la salle pendant cette période de crise sanitaire.

Question Stéphane D. : Le report de la manifestation entrainera un nouveau contrat.

Aux vues des circonstances sanitaires actuelles, le conseil décide le remboursement des acomptes versés auprès de la trésorerie et charge le Maire de faire le nécessaire pour que ce remboursement ait lieu.

► Nous avons donné au service ADS, les réponses de certains gestionnaires de réseaux, il nous reste à recevoir les deux dernières.

- 1ere : ENEDIS
- 2ème : 4CPS

L'arrêté de décision sur le permis d'aménagement devrait suivre.

► Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Etude notariale Réseau Notaires et Conseils, notaire à LAIGNE EN BELIN (Sarthe) 16, rue du Comté, est chargée de la vente de l'immeuble cadastré section **AC n° 44** d'une superficie totale de 686 m² situé 16 rue des acacias à Degré 72550 à Monsieur **CHIRON** Olivier.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, **décide de ne pas préempter** sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d'en informer le notaire.

- **Questions diverses**

- *Commande de masques passée par la commune via le Département.
200 masques chirurgicaux et 100 masques FFP2*

A ce jour, Nous avons reçu les masques Chirurgicaux. 50 ont été donnés à Jean Michel, dans le cadre de son activité. Jérémie n'a pas éprouvé le besoin d'en avoir.

Les autres masques sont réservés en priorité pour les personnels communaux qui ne manqueront pas d'en faire la demande lors de la reprise des activités car ces masques font déjà partie des équipements barrières même dans le BTP.

Toutes demandes d'associations ou d'intervenants sur la commune seront étudiées en fonction des disponibilités.

Pour la confection des masques dits alternatifs la commune ne peut pas prendre de positions dans l'état actuel des connaissances sans un risque de mise en cause en cas de problème.

Comme souvent, il y a 64 million d'avis sur le sujet.

Par contre, l'association « famille rurale », par l'intermédiaire de leurs contacts a lancé une vaste opération de confections de ces protections. Nous restons à l'écoute pour tout financement complémentaire pour les associations s'engageant dans cette voix et en éprouvant le besoin de fonds

- *La directrice de notre école est en mesure d'accueillir sur le site scolaire les enfants sur le temps scolaire de familles occupant des métiers jugés prioritaires si aucune autre solution n'est possible.*

Les premiers jours de confinement, 3 enfants ont été accueillis. Depuis les parents ont trouvé d'autres solutions car il n'y a plus personne. Un renvoi des appels Téléphoniques a été fait du fixe de l'école sur le portable de Marina. Ainsi, l'équipe enseignante reste en lien avec les familles. La mairie se charge de la logistique de ce confinement entre les enseignants et les familles (Documents scolaires, cahiers, livres, photocopies, consignés...).

Tous n'ont pas les outils informatiques et internet. Nous reparlerons plus tard de cette solidarité parentale.

- *Que pensez-vous d'un report du repas du 8 mai à une date ultérieure ? (Eventuellement le 11 novembre).*

Nous n'avons pas le choix sur le report de cette date. Le 11 novembre n'était qu'une proposition aux vues de ce qui se fait dans d'autres communes. La nouvelle équipe se chargera de programmer ce moment convivial et trouvera le moyen de motiver les ayants droits et les élus à y participer activement.

- *Mise en place d'un arrêté donnant une amende au responsable de dépôts sauvages.*

Cela ne fait pas débats. Il en est de même pour les brulages dans les jardins sans autorisation écrite des autorités

- *Nous sommes en lien permanent avec la gendarmerie. N'hésitez pas à faire tout signalement vous semblant justifié, que ce soit comportemental ou suspect.*
- *Nous avons activé et renseigné l'application INTRA MUROS.*

Il suffit de télécharger l'application « INTRAMUROS » sur vos portables. Elle est gratuite et très simple à mettre en œuvre. De plus l'invitation à la connexion passe sur le panneau lumineux de la commune depuis le début du confinement. Pour les accros aux réseaux sociaux cela ne doit pas poser de problèmes.

- *Les autorisations de déplacement de particuliers ou de professionnelles sont disponibles en mairie sur simple demande et données avec la distance de rigueur.*
- *Une permanence d'élus en mairie est active tous les jours.*
- *Le secrétariat est présent le lundi matin, le mercredi et le vendredi.*
- *Jean Michel continue son activité d'entretien et de surveillance des installations en liaison avec les élus et a pour consigne de n'avoir aucun contact avec la population.*
- *La date de mise en place des prochains conseils municipaux n'aura pas lieu avant la mi-mai, mais plus raisonnablement en juin.*
- *Les conseils communautaires sont en place jusqu'à fin juin – début juillet.*
- *Les ordures ménagères sont toujours collectées par la 4CPS*
- *Aucune fermeture de classe n'est envisagée par le ministère de l'éducation nationale.*

Pour la rentrée scolaire 2020, à ce jour il y a 106 enfants inscrits.